Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_9_6_91-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, Mme Gaëlle PRIGENT, M. Henri DE FRANCESCHI, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Mickaël STEPHAN, Mme Colette BULEON-GUILLE

Absents excusés :

- Mme Eliane TALDIR a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Didier MAURICE a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Yannick MUSSETA a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à Mme Colette BULEON-GUILLE
- Mme Laurent MORIN a donné pouvoir à M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN

Date de convocation : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

**BORDEREAU N°9**
**(2025/6/91) – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LA PERIODE 2026/2030**
**RAPPORTEUR : JULIE MAGDELAINE-LE TAILLY**

| | |
|---|---|
| La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable | OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE |
| 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS | Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable |

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_9_6_91-DE

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire ont acté la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui permet d'adapter les services aux besoins des familles, de renforcer l'équité territoriale, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner une meilleure lisibilité aux actions publiques. Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des démarches engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Après un travail de préfiguration poursuivi pendant toute l'année 2025, la CAF du Morbihan, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et ses communes membres souhaitent renouveler pour 5 années la Convention territoriale globale (CTG) avec comme objectifs partagés le développement et la coordination d'actions regroupées autour de quatre thématiques : Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité et Inclusion/Handicap.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 septembre 2025, l'avis du Comité de Pilotage CTG du 17 septembre 2025 et l'avis de la Commission Attractivité et Services à la Population de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération du 25 septembre 2025, il est proposé de valider le renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030, et son annexe ci-jointe.

**DECISION**

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2021-49 du 23 septembre 2021 de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération actant la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024,

VU la délibération n°2021/6/106 du 7 octobre 2021 relative au projet de Convention Territoriale Globale 2021-2024,

VU la proposition de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération en partenariat avec la CAF du Morbihan de prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 de la Convention Territoriale Globale 2021-2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de poursuivre cette démarche partenariale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Solidarité, enfance, jeunesse et éducation »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **APPROUVE** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 17 novembre 2025

| Le Maire, | Le secrétaire de séance, |
|---|---|
| Anne GALLO-KERLEAU | Morgane LE ROUX |

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890